



Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 12 juin 2012
Compte rendu affiché le : 20 juin 2012
Date de la convocation : 4 juin 2012

Nombre de délégués : 33
En exercice : 33
Présents : 17
Votants : 17

Nombre de délégués concernés : 25
En exercice : 25
Présents : 14
Votants : 14

Présents:

CCPSG : Charbonnier JY, Besset C, Louat R, Philippon B, Vocanson E,

CCFL : Berthet , Bruyas JF, Seon M

CCHL: Berne M, Morales P, Villard P

SEM : Guyot P

Autres communes: Bertet C, Piot M, Bouchut O, Toinon D, Pallandre A

Secrétaire de séance : Berne M

Excusés : Boudier JP, Gonon P, Rousset L, Vincent G, Reynard R, Larue MF, Grange M

N°374 Objet : Le RPOS du SPANC :

Comme l'exige le décret n° 95-635 revu le 2 mai 2007, le président du SIMA doit présenter à l'assemblée délibérante du syndicat un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'assainissement non collectif, quel qu'en soit le mode d'exploitation.

Cette disposition a pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion du service.

Monsieur le Président présente le rapport du service public d'assainissement non collectif pour l'année 2011. Ce document présente les indicateurs techniques et financiers pour l'ensemble du service. Il détail le nombre d'installations neuves qui ont été contrôlées par les techniciens ainsi que le nombre d'installations existantes qui ont été diagnostiquées de 2006 à 2011 et cela par communes.

Le rapport de service est distribué à tous les délégués, il sera transmis à toutes les communes ou EPCI adhérents afin que ces derniers le transmettent **pour information** aux assemblées délibérantes.

Après lecture du document, les membres du comité syndical concernés par l'ANC approuvent le rapport 2011 sur le service public d'assainissement non collectif.

Ont signés au registre tous les membres présents

Copie conforme au registre

Copie conforme au registre

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Montbrison
le	27/06/2012
Accusé réception le	27/06/2012
Numéro de l'acte	374

Fait à Saint Galmier
Le 12 juin 2012
Le Président
Jean Yves Charbonnier